1868

MINISTÈRE

DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

ENQUÊTE AGRICOLE.

QUATRIÈME SÉRIE.

DOCUMENTS RECUEILLIS A L'ÉTRANGER.

TOME TROISIÈME.

PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXVIII.

SUISSE.

AMBASSADE DE FRANCE A BERNE.

M. le Marquis DE BANNEVILLE, Ambassadeur.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

SUR L'EXPLOITATION DES HAUTS PÂTURAGES ALPESTRES.

On désigne en Suisse sous le nom d'*alpages* ou *alpes* les pâturages de montagne situés à une altitude de 2,000 pieds (600 mètres) et plus au-dessus du niveau de la mer. Ces alpages forment, avec les pâturages en général, une des branches les plus importantes de la richesse nationale de la Suisse. Toutefois ce n'est que depuis peu d'années que, grâce à l'impulsion de la Société suisse d'économie alpestre, fondée en 1863, on a commencé à s'occuper sérieusement de cette partie de la fortune publique, ainsi que des mesures à prendre tant pour la conserver que pour la développer.

Jusqu'à présent, la superficie des pâturages alpestres de la Suisse avait été évaluée, suivant Franscini, à 2,400,000 arpents (864,000 hectares) et, d'après Denzler, à 3,080,000 arpents (1,108,800 hectares), chiffres qui, l'un et l'autre, paraissent trop élevés, à en juger du moins par les données du travail du bureau de statistique; toutefois ces dernières elles-mêmes ne permettent d'arriver qu'à un chiffre approximatif, un grand nombre d'alpes n'ayant pas été mesurées et leur contenance parcellaire n'étant indiquée qu'en pâquiers (*stösse*), autrement dits portions ou parcelles à vache (*kuhrechte*), c'est-à-dire l'étendue de pâturage nécessaire à l'entretien d'une vache pendant

BERNE. la saison d'estivage, soit, comme équivalent estimatif d'une vache, un cheval d'un an = 1/2 cheval de deux ans, = 1/3 de cheval de trois ans, = 1 1/2 génisse ou génisson, = 4 veaux ou porcs, ou enfin 5 chèvres ou moutons.

Les pâturages alpestres proprement dits, qui font l'objet de cette statistique agronomique, ne se rencontrent que dans dix-neuf cantons et demi-cantons, savoir : Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden-le-Haut, Unterwalden-le-Bas, Glaris, Zug, Fribourg, Soleure, Bâle-Campagne, Appenzell, Rhodes extérieures, Appenzell, Rhodes intérieures, Saint-Gall, Grisons, Vaud, Valais, Neufchâtel et Tessin. Ces dix-neuf cantons possèdent ensemble 4,559 alpages répartis entre 691 communes et mesurant une contenance de 270,389 pâquiers (soit 491,080 hectares 50 ares 18 centiares).

Il résulte des renseignements fournis par quelques cantons que le pâquier peut être évalué en moyenne à 5 arpents 18 perches carrées (soit 1 hectare 81 ares 62 centiares). Or, comme il y a encore de 40 à 50 alpages sur lesquels il n'a point été produit d'informations et qui, pour ce motif, ne figurent pas dans cette statistique, on peut admettre en chiffres ronds que la Suisse possède 4,600 alpages, d'une contenance totale de 270,500 pâquiers (soit 491,282 hectares 10 ares).

Suivant les données parvenues au bureau fédéral de statistique et dont quelques-unes remontent au siècle dernier, on a pu établir que depuis environ cent ans la superficie des alpages a diminué d'environ 4,511 pâquiers (8,192 hectares 87 ares 82 centiares), soit de 2.8 p. o/o, ce qu'il y a lieu d'attribuer, d'une part, à ce que ces pâturages ont été en partie recouverts par des éboulements de rochers, etc. ou envahis par les broussailles et les mauvaises herbes; d'autre part, à ce qu'on a trouvé plus d'avantages à convertir quelques pâturages en terrains boisés. Au point de vue de la répartition de la propriété, 1,527 alpages, soit 3.35 p. o/o appartiennent à des communes; 80, soit 1.8 p. o/o, par indivis à des communes et à des particuliers; 453, soit 9.9 p. o/o, à des corporations; 2,488, soit 54.6 p. o/o, à des particuliers, et 11, soit 0.2 p. o/o, à l'État.

Les indications d'altitude de ces alpages varient entre 2,000 et 9,000 pieds (600 à 2,700 mètres) au-dessus du niveau de la mer. La plupart des alpages se trouvent dans la zone entre 3,500 et 5,000 pieds (1,050 et 1,500 mètres) d'altitude. Au-dessous de 2,000 pieds (600 mètres) d'altitude, les pâturages n'appartiennent plus aux alpes, mais rentrent dans la catégorie des pâturages proprement dits et des *avant-monts* et *mayens* (mayssüs) [1], qui servent à la fenaison et sur lesquels le bétail n'est conduit qu'au printemps et en automne, avant de monter sur les alpes ou en en redescendant.

Le chiffre total des jours d'*estivage*, ou de séjour d'été, pour toutes les alpes, avait atteint, en 1864, année des relevés qui ont servi à établir la statistique alpestre, la somme de 25,074,238 jours, ce qui donne une moyenne de 93 jours d'estivage par pâquier; moyenne qui, dans le canton de Fribourg et de Soleure, s'élève à 131 jours,

[1] On entend par *avant-monts* ou *mayens* les gradins antérieurs des montagnes ou la région intermédiaire que les bestiaux vont occuper ordinairement dès le mois de mai.

pour retomber à 69 et 65 jours dans les deux demi-cantons d'Appenzell, Rhodes extérieures et Rhodes intérieures. BERNE.

La valeur en argent, soit le capital représenté par les alpages de toute la Suisse, s'élève à une somme totale de 77,186,103 francs. Il est vrai que ce chiffre est établi d'après les indications des communes et des propriétaires des alpages, qui ont déclaré des valeurs évidemment trop basses. Ce capital de 77,186,103 francs se répartit comme suit, en ce qui concerne les rapports de propriété :

26,226,265 francs aux communes;

3,851,498 francs aux communes et aux particuliers en commun;

14,565,487 francs aux corporations;

Et 32,542,853 francs aux particuliers.

La valeur moyenne par pâquier (soit 1 hectare 81 ares 62 centiares) est de 287 francs. Dans certaines communes, on voit cette valeur moyenne atteindre jusqu'à 1,200 et même 1,800 francs par pâquier, pour retomber dans d'autres jusqu'à 10 francs; ce qui prouve évidemment que, dans les taxations, on n'a pas suivi partout la même marche, et que des erreurs ont dû se glisser dans les indications données.

Relativement au bénéfice résultant du capital foncier dont l'évaluation n'a été portée, comme on l'a vu ci-dessus, qu'au chiffre extrêmement bas de 77,186,103 francs, il convient de distinguer : 1° le fermage dit *de montagne* (Bergzins), dont le prix est payé par le propriétaire du bétail au fermier ou au propriétaire de l'alpage; 2° le prix payé par le fermier lui-même au propriétaire de l'alpage; 3° le bénéfice net que retire le propriétaire du bétail. Très-souvent ces trois espèces de revenu sont perçues par deux personnes seulement, ou même par une seule, c'est-à-dire par le propriétaire lui-même lorsqu'il exploite l'alpage avec son propre bétail. Il existe fort peu de données sur le prix du fermage proprement dit; il varie par tête de vache de 10 à 20 francs; il est aussi confondu si souvent avec le fermage dit *de montagne* (Bergzins), qu'il n'est possible de calculer avec certitude que le chiffre estimatif de ce dernier revenu. La moyenne du fermage dit *de montagne* est de 12 fr. 48 cent. par pâquier, c'est-à-dire de 9 fr. 32 cent. à 17 fr. 36 cent. Le prix dit *de montagne* s'élève, pour l'ensemble des alpages, à la somme totale de 3,362,242 francs, soit 4.36 p. o/o de la valeur du capital indiqué. La production moyenne en lait est, pour les Alpes suisses, de 4.02 pots (6 litres 03) de lait par vache et par jour. Le maximum de la moyenne de la production en lait se rencontre dans le canton d'Unterwalden-le-Haut, soit..... 6.25 pots ($9^{lit},375$)

D'Unterwalden-le-Bas..... 6.13 pots ($9^{lit},195$)

Pour Fribourg..... 5.53 pots ($8^{lit},295$)

En revanche, cette moyenne tombe dans le canton d'Appenzell (Rhodes extérieures) à..... 3.28 pots ($4^{lit},92$)

Dans celui des Grisons, à..... 2.54 pots ($3^{lit},81$)

Et dans celui du Valais, à..... 2.38 pots ($3^{lit},57$)

En ce qui concerne la question de savoir quelle influence la taille de la race peut

BERNE. exercer sur la production du lait, cette statistique contient des données fort intéressantes sur la moyenne du poids d'une vache vivant dans les diverses contrées et sur la quantité de lait qu'elle produit.

CONTRÉES.	POIDS MOYEN D'UNE VACHE,		RENDEMENT EN LAIT PAR JOUR,	
	en quintaux.	en kilogrammes.	en pots.	en litres.
Soleure	11 à 12	550 à 600	4,29	6,435
Gesseney (Berne)	10 à 12	500 à 600	4,50	6,75
			5,90	8,85
Obwalden, Saint-Gall, Schwytz	9 à 10	450 à 500	3,41	5,115
			4,84	6,26
Signan (Berne)	8 à 10	400 à 500	4,74	7,11
Glaris	8 1/2	450	5,27	7,905
Fribourg	7 1/2 à 8	375 à 400	5,52	9,28
Appenzell (Rhodes extérieures)	6 1/2 à 7	325 à 350	4,08	6,12
Früttigen (Berne) et Neuchâtel	6	300	4,09	6,135
			4,11	6,16
Entlebach (Lucerne)	4 à 6	200 à 300	5,21	7,81
Grisons	4 à 5	200 à 250	2,50	3,75
Oberhasli (Berne)	4 à 4 1/2	200 à 250	4,83	7,24
Interlaken (Berne)	3 à 4	150 à 200	4,19	6,285

Il résulte de ces données sur la moyenne du poids de la vache vivante et de la production du lait en diverses contrées de la Suisse, que la taille de la race n'exerce aucune influence sur la production du lait, puisque l'on voit que les vaches de l'Entlebach (Lucerne), qui pèsent en moyenne de 4 à 6 quintaux (200 à 300 kilog.), donnent 5.21 pots (soit 7 litres 81) de lait, tandis que les vaches de Soleure, qui pèsent en moyenne de 11 à 12 quintaux (550 à 600 kilog.), ne donnent en moyenne que 4.29 pots (6 litres 435) de lait, et il semble même que les vaches de petite race soient meilleures laitières que celles de grande race. Toutefois, comme les données obtenues sur ce point sont fort incomplètes, on ne peut en tirer de conclusion absolue.

La somme totale du revenu net des vaches qui ont passé la saison de l'estivage en 1864 sur les Alpes, et dont le nombre s'était élevé à 153,320 têtes (on compte en Suisse à peu près 600,000 vaches), atteint la somme de 8,182,788 francs, soit 53 fr. 40 cent. par vache, et 57 centimes par vache et par jour d'estivage. C'est le canton de Berne qui est intéressé pour la plus forte part dans ce revenu total des vaches, savoir : 1,528,866 francs pour 22,815 vaches mises à l'estivage; ensuite vient le canton de Vaud avec le chiffre de 1,066,677 francs; puis le canton des Grisons avec 894,893 francs, pour 28,890 vaches : ce qui prouve que le revenu net que pro-

duisent les vaches dans ce canton est beaucoup plus faible que celui que l'on obtient dans le canton de Berne. Les moyennes les plus élevées du revenu net par vache se rencontrent dans les cantons de Lucerne par 112 fr. 15 cent., et de Fribourg par 103 fr. 32 cent., tandis que les moyennes les plus basses se trouvent, en Valais, par 26 fr. 47 cent., et au Tessin par 21 fr. 22 cent. BERNE.

Le revenu provenant du bétail autre que les vaches (vaches laitières), savoir : des chevaux, bœufs, génisses, génissons, veaux, moutons, chèvres, porcs, qui représentent 115,941 pâquiers (soit 210,572 hectares 04 ares 42 centiares), s'élève à environ 2,703,463 francs, soit 23 fr. 32 cent. par pâquier (1 hectare 81 ares 62 centiares), et 25 centimes par pâquier et jour d'estivage.

Le revenu total des alpes s'est monté, en 1864, à 10,893,874 francs, dont 4,010,102 francs pour les alpes communales; 624,102 francs pour les alpes appartenant aux communes et aux particuliers; 1,788,224 francs pour les alpes des corporations, et 4,471,446 francs pour celles des particuliers. La moyenne du revenu par pâquier (1 hectare 81 ares 62 centiares) est de 40 fr. 45 cent.; le maximum est atteint par les alpes appartenant aux communes et aux particuliers, savoir : 49 fr. 17 cent.; puis viennent les alpes des particuliers, 48 fr. 81 cent.; ensuite, mais avec un revenu déjà beaucoup moindre, celles des corporations, 41 fr. 78 cent.; enfin celles des communes, qui ne donnent qu'un revenu moyen de 32 fr. 83 cent. par pâquier. Ce sont les alpes du canton de Berne qui figurent pour le chiffre le plus élevé dans le total du revenu des alpes, savoir : pour 2,026,423 francs, puis celles des Grisons pour 1,489,138 francs; celles du canton de Vaud pour 1,352,261 francs. Après déduction des frais ainsi que de 10 p. o/o pour les intérêts et l'amortissement du capital représenté par les vaches en estivage sur les alpes, on arrive à un total du revenu net de 9,545,000 francs. D'après les indications qui figurent aux tableaux de la statistique alpestre, la valeur en argent, soit le capital représenté par les alpes, est de 77,186,103 fr., ce qui donnerait un revenu net de 12.4 p. o/o du capital. Toutefois, comme l'agriculture dans les contrées fertiles ne donne que 3 p. o/o de revenu net du capital, il est évident que les indications de la valeur en argent sont beaucoup trop basses, et qu'en admettant pour les alpes un revenu net de 5 p. o/o du capital réel qu'elles représentent, on est dans le vrai, et que l'on peut, sans trop se tromper, évaluer à 200 millions de francs le capital représenté par les alpes de la Suisse.

Au sujet du boisement des alpes, les données qui figurent dans la statistique alpestre sont incomplètes, car il n'y a que 2,457 alpes sur le boisement desquelles on y trouve des indications; de ces alpes, il y en a 2,061 qui sont suffisamment boisées, 203 qui ne le sont que peu, et 193 pas du tout.

Enfin, quant aux soins que l'on donne aux alpes, ils laissent généralement beaucoup à désirer, car il n'y a que peu de temps que l'on a commencé à comprendre que les alpes ne sont pas une mine inépuisable et qu'il faut leur vouer des soins et une sorte de culture. D'après les données recueillies, il se trouve que de 2,182 alpes il y en a

Berne. 387 dont on enlève les broussailles, les mauvaises herbes et les pierres, que l'on fume ou améliore d'une manière quelconque; 1,046 que l'on nettoie; 384 que l'on nettoie parfois et 365 auxquelles on ne donne aucun soin.

D'après les relevés, les 3,458 alpes se répartissent en diverses catégories, suivant leur qualité, savoir: 131 alpes qui sont très-bonnes, 1,337 bonnes, 255 assez bonnes, 82 passables, 803 médiocres, 306 très-médiocres, 472 mauvaises et 72 très-mauvaises.

Le bureau fédéral de statistique fait observer que la statistique de l'économie alpestre étant un travail tout à fait nouveau, il s'y rencontre beaucoup de lacunes et d'imperfections que l'on n'a pu éviter, d'autant plus que, pour les relevés, il a fallu s'adresser à la bonne volonté des particuliers et des communes propriétaires, et que fort souvent les particuliers, ne comprenant pas le but de la statistique, ont, pour une raison ou une autre, craint de donner tous les renseignements qu'il eût été bon d'obtenir d'eux.